



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'AUDE

Préfecture
Sous-préfecture de Narbonne
Mission des sécurités et de la
réglementation
Section politiques
environnementales
Affaire suivie par :
Patricia Duhail
Tél : 04.68.90.33.72
patricia.duhail@aude.gouv.fr

Narbonne, le 15 octobre 2019

Le sous-préfet

à
*Mesdames et Messieurs
les membres de la commission
(destinataires in fine)*

Objet : Commission de suivi de site (CSS) de la société des Entrepôts et Distribution du Narbonnais.

P. J. : 1 rapport d'activités.

La commission de suivi de site de la société des Entrepôts et Distribution du Narbonnais se réunira le **vendredi 8 novembre 2019 à 10 heures** à la sous-préfecture de Narbonne (salle Yvette Chassagne).

L'ordre du jour prévisionnel est :

- Présentation du bilan annuel 2018, actualités 2019,
- Bilan de l'inspection des installations classées,
- Questions diverses.

En votre qualité de membre de cette commission, je vous serais obligé de bien vouloir y participer ou vous y faire représenter.

Pour le sous-préfet de Narbonne,
La secrétaire générale

Delphine JALABERT

**Membres de la Commission de suivi de site
de la Société des Entrepôts et Distribution du Narbonnais**

Collège « administrations de l'Etat » :

- le sous-préfet de Narbonne ou son représentant,
- le chef du service interministériel de défense et de protection civile ou son représentant,
- le chef du service départemental d'incendie et de secours de l'Aude ou son représentant,
- le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement région Occitanie ou son représentant,
- le directeur départemental des territoires et de la mer de l'Aude ou son représentant,
- le délégué territorial de l'agence régionale de santé LR ou son représentant.

Collège « élus des collectivités territoriales concernées » :

- M. Hubert BOU, conseiller municipal (titulaire) ou M. Roger BATAILLE, adjoint au maire (suppléant) pour la commune de Sallèles d'Aude,
- M. Christian LAPALU (titulaire) ou M. Henri MARTIN (suppléant) vice-présidents du Grand Narbonne,
- Mme Dominique GODEFROID (titulaire) ou M. Christian LAPALU (suppléant), conseillers départementaux.

Collège « riverains d'installations classées ou associations de protection de l'environnement » :

- Mme Maryse ARDITI (titulaire) ou M. Jean-Luc THIBAUT (suppléant) de l'association ECCLA (Ecologie du Carcassonnais, des Corbières et du Littoral Audois),
- M. Michel DEOLA (titulaire) ou Mme Lucette BONNETON (suppléante) de l'association Narbonne Environnement,
- M. Jean-Pierre MARTINEZ (titulaire) ou M. Gilbert SALES (suppléant) de la société de protection de la nature LR,
- M. Arnaud CARAYON (titulaire) président de la société Carayon ou M. Jean-Charles TRIBILLAC (suppléant) responsable de site de la société Carayon.

Collège « exploitants des installations classées » :

- M. Jean-Francois PERIS, responsable de la société Entrepôts et Distribution du Narbonnais (titulaire).

Collège « salariés des installations classées » :

- Mme Marie LAUR, responsable administrative (titulaire) ou M. Stéphane GOUSSEAU, responsable sécurité (suppléant).